

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Fr. Guilan y Suarez
Fonctionnaire délégué

Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/593057
N/réf. : AVL/AH/4.168/s.585
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Boulevards Baudouin et d'Anvers. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'une piste cyclable. Avis de la CRMS.
Dossier traité F. Guilan y Suarez

En réponse à votre courrier du 15 mars 2016, nous vous communiquons les **remarques** et les **observations** formulées par la CRMS en sa séance du 30 mars 2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande

Le projet vise à réaliser une piste cyclable bidirectionnelle de part et d'autre des boulevards d'Anvers et Baudouin, sur le tronçon situé entre le boulevard Albert II et le quai de Willebroek. Le périmètre d'intervention est partiellement compris dans la zone de protection légale des établissements Blum, situés boulevard d'Anvers et rue des Commerçants, 67. Au PRAS, les boulevards sont inscrits comme axe structurant et situés en ZICHEE.

Une partie significative du tracé est constituée du raccordement de deux tunnels routiers et de leurs bandes d'accès. Les pistes cyclables seraient réalisées principalement au dépens de zones de stationnement. En matière de plantations, on compte actuellement 72 platanes en bac et 38 charmes communs qui longent le tunnel entre la porte d'Anvers et la place de l'Yser. Les charmes et 46 platanes seraient remplacés par 65 *ailanthus altissima*, tous plantés le long des voies centrales, de façon la plus continue possible.

Avis CRMS

Réalisé sur le tracé de la deuxième enceinte, ce tronçon des boulevards de ceinture appartient à l'axe Botanique / Léopold II qui compte parmi les plus majestueuses réalisations urbanistiques bruxelloises. Cet axe constituait un des grands projets phares de Victor Besme, inspecteur-voyer pour les faubourgs de Bruxelles depuis 1858, chargé par la Province d'établir le « Plan général pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise » (version définitive et commentaires publiés en 1866).

Cette voie était déjà imaginée par Besme dans « l'exposé de la situation administrative de la Province de Brabant » de 1863 dans lequel l'auteur se livrait à ce sujet à la seule expression de lyrisme observée au travers de tous ses textes : « (...) Lorsqu'on se place à l'Observatoire de Bruxelles, on est saisi de la beauté qu'offrirait le prolongement de ce boulevard, et l'imagination se reproduit l'aspect magnifique de cette grande voie de communication qui, partant de l'un des points les plus élevés de Bruxelles et après être descendu au point le plus bas, remonterait la colline pour

atteindre là un des points les plus élevés des environs. Son profil longitudinal

formerait une courbe concave dont tous les points seraient visibles à la fois, quel que fut celui de la ligne où l'on se placerait. (...) » (page 759 - année 1862).

Bien que la cohérence de l'axe Observatoire / Koekelberg soit aujourd'hui mise à mal par la prédominance du trafic et par la présence de tunnels, cette perspective urbaine a conservé son déroulement majestueux. Tout initiative permettant de renforcer sa cohérence urbanistique, tel qu'envisagé par le présent projet, est donc fortement encouragée. Ceci suppose toutefois de mener une réflexion de fond sur l'ensemble de cette grande perspective urbaine, et de la remettre en valeur par la création notamment d'alignements d'arbres et de luminaires structurants, ou par un traitement mieux adapté du pont au-dessus du canal. Le dossier actuel ne renseigne pas les lignes directrices qui auraient été définies à cet égard.

La CRMS demande de rencontrer Bruxelles Mobilité et les autres instances concernées à ce sujet pour entamer avec elles un dialogue sur la revalorisation des boulevards léopoldiens et plus particulièrement sur l'axe concerné par la demande. Ceci devrait aboutir à un schéma directeur intégrant les aspects liés à la circulation à une approche urbanistique et paysagère globale et cohérente. **En attendant, la CRMS formule déjà les remarques suivantes sur la présente demande.**

* Selon le dossier, l'abattage des platanes plantés dans des bacs alignés aux trémies des tunnels est justifié par leurs mauvaises conditions de croissance. Plantés il y a environ 30 ans, ils présentent toutefois un état sanitaire correct et constituent aujourd'hui une masse végétale significative. L'abattage des platanes constitue donc une intervention lourde, donc l'effet sur l'espace public serait considérable.

Cette intervention ne pourrait être envisagée qu'à condition expresse d'être compatible avec l'ensemble du tracé, de renforcer l'effet structurant des futurs alignements sur le long terme et de fournir toutes les garanties requises pour qu'ils soient composés de plantations 'vigoureuses' et durables. **A cette fin, les conditions de plantation des arbres devront être améliorées de manière substantielle par rapport à la situation existante**, ce qui ne semble pas le cas dans le projet. Selon les plans, les bacs de plantation seraient élargis à 2,80m (mesures extérieures), ce qui résulte en une fosse de plantation d'à peine 2m à 2,2 m de large. **L'espace disponible pour les racines doit être portée à 3m au minimum. Les plans devront être adaptés sur ce point.** La mise en lumière des couronnes par le dessous est également déconseillée pour des raisons de santé phytosanitaire.

* **Le choix des ailanthus altissima comme arbres de remplacement est particulièrement inadapté au lieu et doit être revu en faveur d'une espèce mieux appropriée aux espaces publics. Cette espèce devra convenir à l'ensemble du tracé Botanique / Koekelberg.**

La plantation des *Ailanthus* - d'ailleurs considéré comme espèce très invasive (des semis d'*Ailanthus* seraient largement répandus, espèce assimilée aux mauvaises herbes) en Europe (<http://ec.europa.eu/environment/life>) - est déconseillée pour les raisons suivantes :

- . arbre de première grandeur (hauteur : 20-25 m, largeur : 10-15m),
- . arbre de parc,
- . système racinaire étendu et superficiel, incompatible avec la plantation en bacs,
- . branches très cassantes et dangereuses pour la sécurité publique,
- . feuilles toxiques, floraison nauséabonde, sève irritante (contacte avec l'écorce et les feuilles irritant : provoque des cloques),
- . arbre peu résistant au vent.

* Les **pistes cyclables** seraient recouvertes d'asphalte de couleur ocre. A remarquer qu'il s'agit d'un revêtement clair et salissant et que cette option risque d'être peu durable dans le temps. Les pistes cyclables semblent interrompues à hauteur des arrêts de bus implantés de part et d'autre des boulevards, ce qui serait particulièrement dangereux. Les plans devraient être impérativement revus sur ce point pour rendre les pistes continues sur toute le tracé.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente